

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

Tenue par visioconférence et par téléphone

La séance débute à 19H30

À laquelle sont présent(e)s

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, vice-président
M. Stéphane Beauregard
Mme Mélanie Valois (Subs. Village de Roxton Falls)
M. François Légaré
M. Michel Massé

Sont absents : M. Stéphane Beauchemin, président
Mme Marie-Eve Massé

Sont également présent(e) s :

Secrétaire-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin

Moment de réflexion

Après un moment de réflexion, Le quorum est constaté. L'assemblée est ouverte et chacune des personnes présentes s'identifie. La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur les sites «internet» des Municipalités du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton, après approbation du CA, conformément à la loi.

673-04-2021

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN TEMPS DE PANDÉMIE DU COVID-19 : TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE ET PAR TÉLÉPHONE, EN PLUS D'ÊTRE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14^o, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui se détermine comme suit :

«Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres» :

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil d'administration et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Mélanie Valois

Il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence que le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et par visioconférence et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

667-04-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 13 AVRIL 2021

Il est proposé par Stéphane Beauregard
 Il est secondé par François Légaré
 Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence d'adopter l'ordre du jour du mardi 13 avril 2021, tel que rédigé. Un point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

668-04-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 9 MARS 2021

Il est proposé par Stéphane Beauregard
 Il est secondé par Michel Massé
 Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 9 mars 2021, tel que rédigé.

Adoptée

669-04-2021

**ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES MOIS DE MARS/AVRIL 2021 –
AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES****LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- MARS/AVRIL 2021****DÉPENSES**

Objet	Fournisseurs	Montant
<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>		
141	Rém. pompiers volontaires & adm. (Salaire mars 2021 av % vac.)	5 586.78 \$
200	Revenu Québec (Retenues à la source: janvier à mars 2021)	1 709.28 \$
200	Revenu Canada (Retenues à la source: janvier à mars 2021)	970.42 \$
200	Desjardins Assurances (RVER - mars 2021)	73.32 \$
331	Municipalité du Village de Roxton Falls (Frais téléphoniques)	88.19 \$
345	La Pensée de Bagot (Article - embauche pompier)	431.16 \$
345	Lettrage Pékott (Fabrication d'une affiche - embauche)	91.98 \$
442	Ville d'Acton Vale (Entraide le 1er février 2021 - Canton de Roxton)	374.29 \$
454	Annie Ferland (Formation RCR)	440.00 \$
519	Isothech Instrumentation Inc. (Lavage - habits de combat)	151.56 \$
526	Sécurité Maska Inc. (Recharge cylindres d'air)	153.92 \$
641	E. Côté et Fils Inc. (Stabilisateur essence, colle)	23.47 \$
641	Pièce d'Auto Acton Roxton Inc. (Brosses, tuyau, raccord, etc.)	489.57 \$
660	Municipalité du Village de Roxton Falls (Achats 3 boîtes masques)	22.05 \$
<i>VÉHICULES</i>		
525	Pièces d'Auto Acton Roxton Inc. (Alternateur et acc. - camion #584)	477.27 \$
631	Dépanneur les Frères Claude (Essence)	237.94 \$
<i>BÂTIMENT</i>		
443	Déneigement DM (Enlèv. de la neige cours et stationnements- 2e vers.)	488.64 \$
632	Les Pétroles Coulombe et Fils Inc. (Huile à chauffage)	644.08 \$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:		<u>12 453.92 \$</u>

ENCAISSEMENTS

09-02-2021	Municipalité du Canton de Roxton (1er vers. Quote-part 2021)	39 510.50 \$
09-02-2021	Municipalité du Village de Roxton Falls (1er vers. Q-part 2021)	39 510.50 \$
12-03-2021	FSS (Remb. Cotisation 2020 trop versées)	392.14 \$
01-04-2021	MMQ Assurances (Ristourne 2020)	974.00 \$
08-03-2021	Municipalité du Canton de Roxton (Intervention sur territoire Canton)	4 244.23 \$
07-04-2021	Ville d'Acton Vale (Entraide le 04-02-2021)	630.20 \$
09-04-2021	Municipalité du Village de Roxton Falls (Intervention sur territoire Village)	571.48 \$
07-04-2021	Municipalité du Canton de Roxton (Intervention sur territoire Canton)	1 333.05 \$
09-04-2021	Municipalité de Béthanie (Interventions)	2 971.99 \$
TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:		<u>90 138.09 \$</u>

669-04-2021

Il est proposé par Mélanie Valois
Il est secondé par Michel Massé
Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 13 avril 2021

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

670-04-2021

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Monsieur Guy Cusson directeur du service d'incendie a remis son rapport du mois dans lequel il fait mention des interventions survenues au cours du mois de mars 2021.

Points d'information transmis par M. Guy Cusson :

1. Survie mobile.
2. Embauche d'un nouveau pompier : M. Michaël Giguère
3. Gyrophares verts : coûts relatifs au nouvel équipement – point à réévaluer.
4. Achat de pompes indiennes (2).
5. Achat de masques M.S.A., de clips et supports.
6. Vérification pour détecteur de fumée et CO2 – 89.99\$/2 et avertisseur de fumée - 47.99\$/2.

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par Stéphane Beauregard

Et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents par visioconférence d'accepter le rapport déposé par le directeur M. Guy Cusson. Que les décisions suivantes soient autorisées :

1. Embauche de Monsieur Michaël Giguère, comme pompier volontaire.
2. Achat de pompes indiennes (2).
3. Achat de masques, clips et supports.
4. Avertisseurs de fumée : les membres du CA ont pris la décision de ne pas vendre ou donner d'avertisseur de fumée lors des visites d'inspection qui seront réalisées par la TPI, sur les territoire desservis par la RIPI.

Adoptée

Point no 6

Utilisation du feu vert clignotant sur véhicule personnel : coûts

Il y a lieu de faire une analyse des coûts se rapportant à l'utilisation du feu vert clignotant, considérant qu'aucun montant n'est prévu au budget 2021, pour les dépenses qui seraient engendrées par ce nouvel équipement.

Ce point sera reconsidéré lors de la prochaine séance du CA.

671-04-2021

Nouvelle entente relative à la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Béthanie et la Régie

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution no 663-03-2021 énonçant la réévaluation et mise à jour de l'entente incendie prévoyant une fourniture de services avec la Municipalité de Béthanie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration proposent une hausse des coûts d'opération , totalisant un montant de 5 000\$, lesquels sont stipulés à l'article #5 de l'entente : *MODE DE RÉPARTITION DES COÛTS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION*, cette augmentation sera étalée sur les deux (2) premières années, soit 2022 et 2023, au montant de 2 500\$ chacune ;

CONSIDÉRANT QU'aucune hausse de tarif n'est prévue à l'article #6 *TARIFICATION DES SERVICES*, en ce qui concerne l'utilisation des véhicules ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article #6 *TARIFICATION DES SERVICES*, il y a également la rémunération des pompiers et les retenues à la sources de l'employeur qui continuent d'être facturées selon le tarif horaire des pompiers en vigueur et en fonction du minimum d'heures payées pour une intervention ;

CONSIDÉRANT QUE pour les années subséquentes, la seule hausse applicable au niveau des coûts d'opération, sera celle prévue à l'article #11 *INDEXATION DES FRAIS D'OPÉRATION*, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de septembre, qui précède son entrée en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article #14 *INSPECTIONS DES RISQUES MOYENS ET FAIBLES* a été retiré car une technicienne en prévention incendie (TPI) est maintenant chargée d'effectuer ce travail sur le territoire de Béthanie ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article #12 *DURÉE ET RENOUELEMENT*, la nouvelle entente à être signée aura une durée de trois (3) années à compter du 1^{er} janvier 2022 et elle se renouvellera automatiquement par période successive d'un an ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Michel Massé

Il est secondé par François Légaré

Il est résolu à l'unanimité des membres présents par visioconférence ce qui suit :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la nouvelle entente qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, soit présentée à la Municipalité de Béthanie pour autorisation et adoption.

Que les personnes autorisées à signer la nouvelle entente, soient signifiées à la Régie afin qu'elles soient ajoutées au document avant les signatures officielles.

Adoptée

672-04-2021

Organisation d'une séance régulière du CA le mardi 25 mai 2021

CONSIDÉRANT QU'aucune séance régulière du CA n'est prévue en mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'afin de finaliser les rapports financiers consolidés des municipalités, FBL S.e.n.c.r.l., vérificateur de la régie, demande que soit déposé en mai, le rapport financier de la Régie pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence d'accepter de devancer la séance régulière prévue pour le 13 juin prochain, au mardi 25 mai 2021.

Adoptée

Point no 9 : Dossiers & correspondance

- Tableau des interventions survenues sur les territoires du Village et du Canton au cours du mois de mars 2021,
- MMQ Assurance : Votre part de la ristourne 2020 est de 974\$.
- MAMH : Approbation de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution de la régie intermunicipale signée le 15 octobre 2021.

674-04-2021

Levée de la réunion

Il est proposé par Stéphane Beauregard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence de lever la séance à 19H55.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Vice-Président

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière